

*Question présentée par le député :*  
*M. Stéphane Florey*

*Date de dépôt : 21 octobre 2020*

## **Question écrite urgente**

**Extension du port du masque obligatoire : quelle efficacité avec des masques inefficaces ?**

A partir de lundi 19 octobre 2020, la Confédération a rendu obligatoire le port du masque dans les lieux publics fermés. Cette obligation s'étend aux personnes qui se trouvent sur les quais et dans les gares, les aéroports et les zones d'accès aux transports publics. Le télétravail est recommandé.

Il faut dire que la Suisse est le pays d'Europe où le Covid a le plus progressé la semaine précédant le dépôt de la présente interpellation (+146%), selon un décompte de l'AFP.

Cette stratégie de lutte contre la pandémie peut sembler adéquate, toutefois la logique gouvernementale laisse songeur lorsque l'on sait que, sur les 16 masques analysés par des labos à Zurich et Vienne pour l'émission ABE, seuls quatre protégeaient correctement le porteur contre le Covid.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) La santé publique peut-elle être garantie avec des masques qui ne protègent pas les porteurs ?*
- 2) Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'interdire les masques qui ne protègent pas les utilisateurs ?*
- 3) Le Conseil d'Etat dispose-t-il d'une liste de marques et de modèles de masques qui protègent efficacement contre le Covid ?*
- 4) L'Etat a-t-il procédé ou fait procéder à des analyses pour s'assurer que les masques offerts ou mis à disposition de ses collaborateurs protègent efficacement contre le Covid ?*

- 5) *Les employés de l'Etat ont-ils reçu des recommandations sur l'utilisation des masques ?*
- 6) *Le Conseil d'Etat prévoit-il de fournir des masques efficaces contre le Covid gratuitement à toute la population genevoise ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.